

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE au 31-12-2021

Conformément aux dispositions de la Directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises, telle que transposée par l'Ordonnance 2017-1180 définissant le champ d'application de la Déclaration de Performance Extra-Financière, et au Décret 2017-1265 qui en définit plus précisément le contenu et les modalités, nous vous informons des conséquences sociales, environnementales et sociétales de l'activité de la société et de la manière dont celle-ci prend en compte ces conséquences au 31 décembre 2021.

L'exposé et les données ci-après communiqués se rapportent au périmètre comprenant la société LES COOPÉRATEURS DE NORMANDIE PICARDIE ainsi que l'ensemble de ses filiales.

Il est rappelé que la société LES COOPÉRATEURS DE NORMANDIE PICARDIE est une société anonyme coopérative à capital variable.

Son objet social est le suivant [extrait] :

- 1) La production, l'achat et la répartition, tant à ses membres qu'à tous les consommateurs de tous les objets utiles à l'existence et la fourniture de toutes prestations de services dans les meilleures conditions, ainsi que de contribuer à la satisfaction des besoins et à la promotion des activités économiques et sociales de ses membres [...]
- 2) [...]
- 3) La création de toutes œuvres sociales, tant à l'intérieur de la société qu'au dehors, directement ou avec le concours d'autres organismes coopératifs.
- 4) [...]
- 5) La défense, l'information, la formation, la représentation et la promotion des consommateurs,

En aucun cas, il ne saurait être porté atteinte à son caractère coopératif.

Au 31 décembre 2021, le périmètre d'activités de la société LES COOPÉRATEURS DE NORMANDIE PICARDIE est le suivant :

Une activité de holding :

- En qualité de société mère du Groupe « Les Coopérateurs de Normandie-Picardie », via la détention de 100% du capital des 10 filiales suivantes :
 - SHNP, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) qui exploite l'Hyper U de Grand Quevilly, elle-même détentrice de 100% du capital de sa filiale CNP Drive Grand Quevilly, SASU qui exploite le drive autonome Course U de Grand Quevilly ;
 - CNP Abbeville, SASU qui exploite l'Hyper U d'Abbeville ;
 - CNP Albert, SASU qui exploite le Super U d'Albert ;
 - CNP Bihorel, SASU qui exploite le Super U de Bihorel ;
 - CNP Bonsecours, SASU qui exploite le Super U de Bonsecours ;
 - CNP Mondeville, SASU qui exploite le Super U de Mondeville ;
 - CNP Mont Saint Aignan, SASU qui exploite le Super U de Mont Saint Aignan ;
 - CNP Oissel, SASU qui exploite le Super U de Oissel ;
 - CNP Martainville, SASU qui exploite l'U Express de Martainville ;
 - CNP Saint Jean du Cardonnay, SASU qui exploite l'U Express de Saint Jean du Cardonnay.
- La société mère assure l'administration de l'ensemble du Groupe via des conventions de prestations de services, de compte courant et de trésorerie signées avec l'ensemble des filiales, directes et indirectes.
- La société mère forme, avec l'ensemble de ses filiales, directes et indirectes, un groupe d'intégration fiscale.

Une activité commerciale :

- Assurée par l'exploitation directe de 5 magasins sous enseigne U Express, situés à Ailly sur Somme, Dives sur Mer, Grand Quevilly, Lillebonne et Saint Sébastien de Morsent, de 2 magasins sous enseigne Utile, situés à Rouen rue Carrel et Saint Etienne du Rouvray, et d'un magasin sous enseigne Super U, situé à Darnétal.
 - SHNP est une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) soumise à autorisation.

Le périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (ci-après DPEF) porte donc sur l'ensemble du périmètre ci-dessus. Les magasins fermés au cours de l'année ne sont pas pris en compte dans les indicateurs environnementaux et le taux de fréquence.

Méthodologie : la collecte des éléments ou données faisant l'objet de la déclaration DPEF a été effectuée à l'aide de factures, d'extractions de fichiers (paie, formation, comptabilité), de compilations manuelles reprises dans des tableurs en l'absence de programmes informatisés ; le tout réalisé auprès des départements ou services concernés. Enfin, les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées sur la base des facteurs d'émissions publiés par l'ADEME.

MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE LES COOPÉRATEURS DE NORMANDIE-PICARDIE

En tant que Coopérative de Consommateurs, le Groupe les Coopérateurs de Normandie-Picardie a comme objectif, au travers de son modèle d'affaires, de pérenniser un modèle économique et social lui permettant de respecter les 7 principes fondamentaux suivants :

1. DÉMOCRATIE

« Les dirigeants sont élus démocratiquement par et parmi les membres. Tous les membres, sans discrimination, votent selon le principe : une personne, une voix. »

2. SOLIDARITÉ

« La coopérative et ses membres sont solidaires entre eux et envers la communauté. »

3. RESPONSABILITÉ

« Tous les membres, en tant qu'associés ou en tant qu'élus, sont responsables de la coopérative. »

4. PÉRENNITÉ

« La coopérative est un outil au service des générations présentes et futures. »

5. TRANSPARENCE

« La coopérative a une pratique de transparence à l'égard de ses membres et de la communauté. »

6. PROXIMITÉ

« La coopérative contribue au développement régional et à l'ancrage local. »

7. SERVICE

« La coopérative fournit des services et produits dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres en vue de satisfaire leurs besoins économiques et sociaux. »

GRUPE COOP NORMANDIE-PICARDIE

UN MODÈLE RESPONSABLE ET ENGAGÉ LOCALEMENT



Les CLIENTS et SOCIÉTAIRES

- 200 000 clients ont généré un chiffre d'affaires de 296 millions d'€ TTC
- 606 000 sociétaires détiennent (depuis 191) chacun une part de 10 € de capital
- Chaque sociétaire participe aux décisions de l'entreprise selon le principe « 1 homme = 1 voix »

Les COLLABORATEURS

- 982 collaborateurs
- Une masse salariale de 23 millions d'€ hors charges sociales
- 61 % de femmes
- Un âge moyen de 39 ans et 2 mois
- Une ancienneté moyenne de 11 ans et 6 mois

Le Groupe COOP Normandie Picardie est une Société Coopérative créée en 1919 par des consommateurs et comptant 18 magasins de distribution alimentaire à forte implantation locale et de tous formats :

2 Hypermarchés U
1 drive autonome
6 Supermarchés U
7 Magasins U Express
2 Magasins Utile

Les FOURNISSEURS et PARTENAIRES

- Notre association avec U Enseigne permet d'offrir les meilleures conditions d'achat et les meilleurs prix à nos clients et sociétaires
- En plus la Coopérative travaille avec 94 fournisseurs locaux auprès desquels elle a acheté 2747 références de produits en livraison directe, représentant 10% du total des références alimentaires présentes en magasins

Les COLLECTIVITÉS LOCALES et ASSOCIATIONS

- 2,7 millions d'€ d'impôts et taxes versés aux collectivités locales
- 319 980€ de dons pour les associations caritatives locales
- 52 000 € de mécénat auprès des associations locales

Tous les chiffres correspondent à l'exercice 2021 arrêté au 31.12.2021



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

au 31-12-2021

ANALYSE DES RISQUES, POLITIQUES ET DILIGENCES ASSOCIÉES

L'analyse des risques a été élaborée à partir d'une cartographie prenant en considération les domaines suivants : social & sociétal, droits de l'homme & égalité de traitement, environnement & énergie, qualité & sécurité alimentaire. Les risques ont été identifiés au travers d'entretiens avec chaque responsable de service, puis quantifiés sur la base des indicateurs financiers et extra-financiers disponibles, puis hiérarchisés en fonction de leur probabilité d'occurrence et leurs conséquences potentielles. Les risques retenus comme significatifs sont listés dans la première partie du rapport ci-dessous. Les indicateurs clés de performance sont indiqués sous chaque risque retenus. Les autres informations attendues dans le cadre de la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière), mais ne présentant pas d'enjeu matériel pour le Groupe en 2021, ont été abordés dans la deuxième partie de ce rapport. L'ensemble de cette analyse est formalisé selon le cadre réglementaire requis par les différents articles afférents au cadre juridique de la déclaration de performance extra-financière, tels que rappelés en page 25.

Risques Sociaux

• RISQUE DE MANQUE D'ATTRACTIVITÉ EN TANT QU'EMPLOYEUR ET DE RÉTENTION DES TALENTS

Grâce à notre outil digital en recrutement, 1211 candidatures ont pu être traitées, tous postes confondus, de janvier à décembre 2021. 76 offres d'emploi ont été publiées via Talentsoft. Associé aux alertes enregistrées sur notre jobboard partenaire - Distrijob - nous développons notre réactivité à capter des potentiels en recherche active d'un emploi ou à l'écoute du marché.

Effectif total au 31/12/2021

A fin 2021, l'effectif du Groupe comptait 982 salariés répartis sur le Siège Social et les différents sites d'activités, contre 1108 à fin 2020.

Méthodologie : Effectif CDI et CDD présents au 31 décembre (hors direction, mandataires, intérimaires et stagiaires)

Répartition des salariés par sexe au 31/12/2021

	CNP ALBERT	CNP BIHOREL	CNP BONSECOURS	CNP MONDEVILLE	CNP MONT SAINT AIGNAN	CNP OISSEL	CNP MARTAINVILLE	CNP SAINT JEAN DU CARDONNAY	COOP NORMANDIE PICARDIE	SHNP	CNP ABBEVILLE	TOTAL GÉNÉRAL
FEMMES	35	44	24	24	31	21	16	8	89	213	94	599
Cadres	1	2	1	1	3	1	1	0	10	5	5	30
Maîtrises	5	4	4	5	5	7	2	1	15	12	1	61
Employés	29	38	19	18	23	13	13	7	64	196	88	508
HOMMES	16	31	17	17	13	11	10	6	46	153	63	383
Cadres	1	3	1	2	0	1	1	2	12	10	7	40
Maîtrises	3	6	5	2	1	3	2	2	6	15	4	49
Employés	12	22	11	13	12	7	7	2	28	128	52	294
TOTAL GÉNÉRAL	51	75	41	41	44	32	26	14	135	366	157	982

TAUX DE TURNOVER

Le taux de turnover sur l'année 2021 s'est élevé à 46.17 % contre 47% en 2020.

Toutefois, ce chiffre est à relativiser car il inclut les salariés SNDD et de l'Hyper U d'ABBEVILLE qui ont été transférés dans COOP NP et CNP ABBEVILLE.

Méthodologie inchangée : Taux calculé uniquement sur les CDI (hors direction) suivant la formule : ((départs+embauches)/2)/Effectif total CDI au 31/12/2021

• Les départs

SOCIÉTÉ	Catégorie	Contrat	Nombre de départs	SOCIÉTÉ	Catégorie	Contrat	Nombre de départs
CNP ABBEVILLE	Empl./ouv	CDD	298	CNP MONT SAINT AIGNAN	Empl./ouv	CDD	38
	Empl./ouv	CDI	4		Empl./ouv	CDI	3
	TOTAL		302		TOTAL		41
CNP ALBERT	Empl./ouv	CDD	136	CNP OISSEL	Empl./ouv	CDD	69
	Empl./ouv	CDI	2		Empl./ouv	CDI	2
	Maîtrises	CDI	2		Maîtrises	CDI	1
	TOTAL		140		TOTAL		72
CNP BIHOREL	Cadres	CDI	1	CNP ST JEAN DU CARDONNAY	Cadres	CDI	3
	Empl./ouv	CDD	242		Empl./ouv	CDD	12
	Empl./ouv	CDI	11		Empl./ouv	CDI	5
	Maîtrises	CDI	4		Maîtrises	CDI	5
	TOTAL		258		TOTAL		25
CNP BONSECOURS	Empl./ouv	CDD	64	COOP	Cadres	CDI	14
	Empl./ouv	CDI	12		Empl./ouv	CDD	235
	Maîtrises	CDI	3		Empl./ouv	CDI	48
	TOTAL		79		Maîtrises	CDD	1
CNP DRIVE	Cadres	CDI	1	Maîtrises	CDI	16	
	Empl./ouv	CDD	25	TOTAL		314	
	Empl./ouv	CDI	35	SHNP	Cadres	CDI	5
	Maîtrises	CDI	1		Empl./ouv	CDD	477
	TOTAL		62		Empl./ouv	CDI	58
CNP MARTAINVILLE	Empl./ouv	CDD	37		Maîtrises	CDI	1
	Empl./ouv	CDI	3	TOTAL		541	
	Maîtrises	CDI	1	TOTAL GÉNÉRAL			
	TOTAL		41				1922
CNP MONDEVILLE	Empl./ouv	CDD	39				
	Empl./ouv	CDI	6				
	Maîtrises	CDI	2				
	TOTAL		47				

• Les embauches

SOCIÉTÉ	Contrat	Empl./ouv	Maîtrises	Cadres	TOTAL GÉNÉRAL
CNP ABBEVILLE	CDD	277			277
	CDI	136	5	12	153
TOTAL		413	5	12	430
CNP ALBERT	CDD	114			114
	CDI	11			11
TOTAL		125			125
CNP BIHOREL	CDD	210			210
	CDI	13	2	1	16
TOTAL		223	2	1	226
CNP BONSECOURS	CDD	56			56
	CDI	14	4	1	19
TOTAL		70	4	1	75
CNP DRIVE	CDD	18			18
	CDI	15			15
TOTAL		33			33
CNP MARTAINVILLE	CDD	36			36
	CDI	21	6	2	29
TOTAL		57	6	2	65

SOCIÉTÉ	Contrat	Empl./ouv	Maîtrises	Cadres	TOTAL GÉNÉRAL
CNP MONDEVILLE	CDD	35			35
	CDI	11	1		12
TOTAL		46	1		47
CNP MONT SAINT AIGNAN	CDD	38			38
	CDI	4			4
TOTAL		42			42
CNP OISSEL	CDD	58			58
	CDI	5	2		7
TOTAL		63	2		65
CNP ST JEAN DU CARDONNAY	CDD	12			12
	CDI	17	8	6	31
TOTAL		29	8	6	43
COOP	CDD	199	1		200
	CDI	98	19	23	140
TOTAL		297	20	23	340
SHNP	CDD	423			423
	CDI	136	9	1	146
TOTAL		559	9	1	569
TOTAL GÉNÉRAL		1957	57	46	2060

• RISQUE DE DÉGRADATION DU DIALOGUE SOCIAL EN ENTREPRISE

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation, fait l'objet d'une véritable politique proactive. Chaque année, les instances représentatives du personnel sont sollicitées en vue de négociations sur des thématiques sociales portant soit sur des adaptations d'accords existants, soit sur des obligations nouvelles ou de modifications réglementaires dans le cadre de la promulgation de nouvelles lois.

Les accords ainsi signés et notifiés aux organisations représentatives sans opposition, sont déposés au Conseil des Prud'hommes et sur le portail dématérialisé Télé Accords de la DIRECCTE*.

(*): Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS :

- Accord sur les Négociations Annuelles Obligatoires 2021 (dont la prime COVID) du 28/04/21
- Accord sur le télétravail des services supports du Siège du 12/07/21
- Accord sur les temps de pause du 12/07/21
- Accord CSE et Représentant de proximité du 02/09/21

Toutefois, en raison de la crise sanitaire liée au CORONAVIRUS, les réunions avec les partenaires sociaux n'ont pas pu être tenues au rythme habituel. Beaucoup de réunions se sont focalisées sur les mesures décidées par le Gouvernement et mises en œuvre opérationnellement pour protéger les salariés.

• RISQUE DE DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL IMPACTANT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS ET ACCENTUANT LA PÉNIBILITÉ

L'ABSENTÉISME

Nous n'avons pas la possibilité de donner les chiffres pour 2021 suite au changement de logiciel de Gestion des Temps au 01/08/21.

CONDITIONS DE TRAVAIL, LA PÉNIBILITÉ, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

La politique de prévention des risques professionnels passe par des actions de sensibilisation au quotidien, par l'équipement de solutions adaptées pour réduire les facteurs d'exposition aux risques ou encore par des actions de formation, qui ont été fortement accentuées par rapport à l'année précédente.

Certains magasins se sont engagés, en collaboration avec la CARSAT Hauts de France et la CARSAT Normandie, dans la démarche TMSPros, destinée à réduire les Troubles Musculo-Squelettiques et de ce fait à améliorer les conditions de travail. Une démarche qui doit porter ses fruits dans les années à venir.

Les formations réalisées en 2021 ont en effet été axées principalement sur la qualité, la santé et la sécurité des collaborateurs. Près de 62.8% de nos collaborateurs ont également suivi une formation en matière de sécurité.

En 2021, 1840 heures de formation sur la santé et la sécurité ont été délivrées par le Groupe, au bénéfice de 385 collaborateurs pour un montant global de 67 520 euros.

Le taux de fréquence des accidents du travail s'est élevé à 37,81 en 2021 contre 21,39 en 2020.

Méthodologie : Taux de fréquence des accidents de travail prenant en compte les accidents de travail reconnus avec au moins un jour d'arrêt de travail, calculé de la manière suivante : (Nombre d'accidents de travail * 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées

Risques environnementaux

• RISQUE DE GESTION INADAPTÉE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES MAGASINS

Le Groupe développe progressivement une politique visant l'utilisation durable des ressources. Les consommations d'eau sont régulièrement contrôlées et des vérifications sont systématiquement réalisées par le service Travaux en cas de consommation anormalement élevée.

Les projets importants de rénovation des magasins se sont poursuivis en 2021, intégrant toujours le renouvellement des meubles frigorifiques équipés de portes (hors meubles destinés aux promotions). ¾ des magasins sont désormais concernés par ce type d'équipements.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation totale d'énergie, électricité et gaz, s'élève à 19 907,65 MWh en 2021, contre 20 472 MWh en 2020. Malgré le développement des mètres linéaires, l'agrandissement du magasin Utile de St Etienne du Rouvray ainsi que la création de rayons métiers dans plusieurs magasins (Dives sur Mer, Martainville, St Jean du Cardonnay, Lillebonne et Ailly sur Somme), la consommation reste stable. La fermeture des rayons frais et le renouvellement des équipements expliquent ce phénomène.

La consommation d'énergie dans l'ensemble des magasins du Groupe Coop est de 484,1 kWh/m² pour l'année 2021 contre 478 kWh/m² en 2020.

Méthodologie : Consommations d'électricité et de gaz des sites COOP, SHNP, CNP Abbeville, CNP Albert, CNP Bihorel, CNP Bonsecours, CNP St Jean du Cardonnay, CNP Martainville, CNP Mondeville, CNP Mt St Aignan et CNP Oissel hors sites fermés courant 2021.

ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES À LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les émissions totales liées à la consommation d'énergie se sont élevées en 2021 à 2028,06 tonnes en équivalent CO2 contre 1988,6 tonnes en 2020, ce qui reste stable.

Méthodologie : Calculé grâce aux facteurs d'émission de l'ADEME

ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES AUX FLUIDES FRIGORIGÈNES

Les émissions liées aux fluides frigorigènes se sont élevées en 2021 à 2845 tonnes en équivalent CO₂ contre 4236 tonnes en 2020 (renouvellement des meubles frigorifiques, limitant l'impact sur l'environnement).

Méthodologie : Calculé sur la base des données transmises par les frigoristes du Groupe.

Risques sociétaux

• RISQUE DÉTÉRIORATION DE L'ANCRAGE TERRITORIAL DE COOP

CONVOCATION DES SOCIÉTAIRES AUX RÉUNIONS DE SECTION

En 2021, ce sont 5.62 % des sociétaires qui se sont exprimés, contre 9.10% en 2020.

Méthodologie : Nombre de sociétaires votants (1 209) / nombre de sociétaires conviés aux votes des résolutions (21 505)

• RISQUE DE SURVENANCE DE NON-CONFORMITÉ SANITAIRE SUR LES PRODUITS DISTRIBUÉS DANS LE RÉSEAU COOP

FORMATIONS AUX BONNES PRATIQUES DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En 2021, 41 personnes ont été formées en présentiel aux bonnes pratiques de la sécurité alimentaire. Avec la crise sanitaire, le Groupe a également développé les formations en e-learning qui ont été suivies par 110 personnes sur cette même thématique.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

au 31-12-2021

AUDITS SÉCURITÉ ALIMENTAIRES RÉALISÉS DANS LES MAGASINS

Des audits pour vérifier la sécurité alimentaire sont réalisés par des laboratoires indépendants (les campagnes se déroulent du 1/04/21 au 30/03/22):

Objectif: note \geq à 80/100 pour toutes les enseignes.

Un accompagnement renforcé et progressif est réalisé pour les magasins n'atteignant pas l'objectif.

- HYPER U et SUPER U:
Le plan de suivi prévoit une évaluation au travers de 2 inspections Food Store Quality Standard minimum pendant la campagne.
- U EXPRESS et UTILE:
Le plan de suivi prévoit une évaluation au travers de 1 à 2 audits en fonction des activités présentes sur le magasin avec un format propre à l'Enseigne U.

Au 31/12/21: 81% des magasins du Groupe ont obtenu une note \geq 80/100

ANALYSES MICROBIOLOGIQUES

Des analyses microbiologiques sur les produits, les matériels, les mains, l'eau et la glace sont réalisées pour s'assurer de la conformité réglementaire des produits commercialisés et de l'application des bonnes pratiques.

- HYPER U: 381 analyses réalisées en 2021 avec un taux de conformité de 86.6% contre 84.0% en 2020
- SUPER U: 478 analyses réalisées en 2021 avec un taux de conformité de 85.36% contre 90% en 2020
- U EXPRESS et UTILE: 117 analyses réalisées en 2021 avec un taux de conformité de 84.6% contre 88% en 2020

Soit pour le Groupe un total de 976 analyses en 2021 avec un taux de conformité de 84.6% contre 87.4% en 2020

Méthodologie : Audits qualité réalisés en magasin une à deux fois par an avec à chaque fois une note sur 100. Une note supérieure ou égale à 80 conduit à un niveau "supérieur". La moyenne des notes obtenues par chaque magasin a été calculée. % de magasins \geq 80 = Nombre de magasins dont la moyenne est \geq à 80 / Nombre total de magasins

AUTRES INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'économie circulaire

• LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Dans une logique d'économie circulaire, le tri des déchets est réalisé dans chaque magasin : carton, plastique, polystyrène, bois, cagettes, piles, ampoules usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques « DEEE ». Cette politique de tri et de recyclage s'appuie sur l'application de procédures spécifiques dans l'ensemble des magasins ainsi que sur des contrats de récupération de déchets avec des prestataires de services spécialisés ou sur le retour des emballages vers les centrales d'achat Système U.

La diversité

En 2021, 61% des salariés du Groupe COOP sont des femmes (599 femmes pour 982 salariés).

En mars 2022, le Groupe a publié ses résultats 2021 en matière d'égalité professionnelle auprès des salariés, des élus des différents Comités Sociaux et Economiques (CSE) et de la DIRECCTE conformément à l'obligation légale pour les entreprises d'au moins 250 salariés. Compte tenu du changement d'organisation juridique (création et transformation de sociétés) et de l'abandon du logiciel qui permettait le calcul de cet indicateur, il a été décidé de calculer cet index au niveau de l'Unité Economique et Sociale (UES), regroupant l'ensemble des sociétés du Groupe.

Noté sur 100 points, il se calcule à partir de 5 indicateurs :

- Écart de rémunération
- Écart de répartition des augmentations individuelles
- Écart de répartition des promotions (avec changement de catégorie socio-professionnelle)
- État des augmentations suite à un retour de congé maternité
- Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Ainsi, l'Unité Economique et Sociale des Coopérateurs de Normandie Picardie et de ses filiales a obtenu la note de 93/100 points pour l'année 2021. En 2020, Les Coopérateurs de Normandie Picardie affichait une note de 98/100 points. La note de SHNP s'établissait à 94/100 points. SNDD totalisait une note de 85/100. La note minimale à obtenir est de 75/100 points.

Le handicap

• LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Comme les années passées, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est un enjeu important au cœur de notre politique des Ressources Humaines. Pour l'année 2021, nous avons recensés 49 salariés bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, soit une progression de 12% par rapport à N-1.

Ce résultat est le fruit d'une politique active d'accompagnement des collaborateurs reconnus TH, afin de maintenir ces derniers dans l'emploi. Dans ce cadre, des aménagements des postes de travail sont effectués en cas de nécessité et ceci en partenariat avec les acteurs institutionnels comme les SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des TH), l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) et Cap Emploi.

Magasins U : poursuite du déploiement du dispositif "HEURES CALMES" pour faciliter le parcours clients des personnes souffrant de troubles du spectre autistiques

Pendant 2 heures le mardi après-midi: baisse de l'intensité lumineuse en éteignant certaines rampes lumineuses et télévisions et réduction de l'ambiance sonore en supprimant musique et annonces micro.



LE COLIS DE PÂQUES
433 colis ont été distribués
en avril 2021.



**La lutte contre la précarité alimentaire,
pour le respect du bien-être animal
et pour une alimentation responsable,
équitable et durable.**

• LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Afin de mieux lutter contre le gaspillage alimentaire, une solution digitale de gestion des dates de consommation pour les rayons frais libre-service a été déployée en 2021 dans les magasins du Groupe. Ce système permet d'alerter les collaborateurs du rayon lorsque le produit atteint sa date limite de commercialisation et a pour conséquence d'accélérer la vente (baisse du prix et balisage du produit avec une étiquette "date courte") ou d'orienter le produit vers le don.

La politique de dons aux associations s'est donc poursuivie en 2021. Les denrées proches de la date d'expiration sont remises à des associations caritatives qui les collectent.

Le montant moyen des dons effectués a été de 18 222€ par magasin en 2021 pour un total de 319 980€, contre un total de 450 673 € en 2020.

Méthodologie : Montant des dons aux associations caritatives effectués par les magasins divisés par le nombre de magasins.

Tous les magasins du Groupe sont invités à participer à la collecte nationale de La Banque Alimentaire le dernier week-end de novembre.

Des collectes réalisées par l'association Les Restos du Cœur sont également régulièrement organisées dans les magasins.

Le Groupe COOP a également procédé, comme chaque année, à la remise d'un colis de produits alimentaires d'une valeur de 12€, destinés aux sociétaires âgés +65 ans et non imposables sur la période de Pâques. Ainsi, 433 colis ont été distribués au titre de l'exercice 2021.

Pour une première année, le colis a été également offert aux étudiants sociétaires, le Groupe Coop ayant souhaité soutenir les étudiants durement touchés financièrement par la crise du Covid 19. 10 étudiants-sociétaires ont pu en bénéficier.

• UNE ALIMENTATION RESPONSABLE, ÉQUITABLE ET DURABLE

• Développer les concepts peu consommateurs d'emballage pour répondre aux attentes de nos clients :

- mise en place du module de vente de café en vrac en 2021 dans certains magasins
- maintien du module épicerie bio vrac dans 11 magasins du Groupe
- maintien de la proposition pour les clients d'apporter leurs propres contenants pour les rayons frais coupe (boucherie, charcuterie, traiteur, marée...)

• Maintien du partenariat avec les fournisseurs locaux :

- accords commerciaux conclus avec des fournisseurs locaux proches des magasins. Exemple au SUPER U d'ALBERT qui propose depuis 2021 le jambon "Le Coquelicot" dont l'éleveur est situé à 37 km à vol d'oiseau du magasin.

• Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Dans la mesure où le Groupe n'est pas directement concerné par la thématique « actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives » requises par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, aucun suivi particulier n'est effectué sur ces sujets.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION Exercice clos au 31-12-2021

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Les Coopérateurs de Normandie-Picardie, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion de la société, en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2022 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions et départements de la Communication et de la Vie Coopérative, de la Formation, des Ressources Humaines, de la Santé et Sécurité, et de la Qualité.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation. Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. L'organisme tiers indépendant, Mazars SAS Paris La Défense, le 29 avril 2022
Joël THOMAS - Associé
Edwige REY - Associée RSE & Développement Durable

